



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

78^e séance plénière

Vendredi 11 juin 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 145 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 11 juin 2021 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/75/661/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/75/661/Add.4, dans lequel le Secrétaire général fait savoir au Président de l'Assemblée générale que depuis la parution du document publié sous la cote A/75/661/Add.3, la République islamique d'Iran a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans le document A/75/661/Add.4 ?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans ma lettre datée du 2 juin 2021, l'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité pour remplacer les membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2021. Les cinq membres non permanents sortants sont les États suivants : Estonie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam. Ces cinq États ne peuvent être réélus. Leur nom ne doit donc pas figurer sur les bulletins de vote.

Outre les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité comprendra en 2022 les États suivants : Inde, Irlande, Kenya, Mexique et Norvège. Le nom de ces États ne doit donc pas non plus apparaître sur les bulletins de vote. Sur les cinq membres non permanents qui continueront de siéger au Conseil en 2022, deux font partie des États d'Afrique et d'Asie et du Pacifique, un des États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux des États d'Europe occidentale et autres États. Par conséquent, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1991 A (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1963, les cinq membres non permanents devront être élus selon la répartition suivante : trois parmi les États d'Afrique et d'Asie et du Pacifique, un parmi les États d'Europe orientale et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins de vote tiennent compte de cette répartition.

Conformément à la pratique établie, il est entendu que, sur les trois États à élire parmi les États d'Afrique et d'Asie et du Pacifique, deux doivent appartenir au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Groupe des États d’Afrique et un au Groupe des États d’Asie et du Pacifique.

J’informe l’Assemblée que les candidats, dont le nombre ne doit pas dépasser celui des sièges à pourvoir, qui auront recueilli le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants, seront déclarés élus. Si le nombre de candidats ayant obtenu la majorité des deux tiers est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, il sera procédé à d’autres tours de scrutin afin de pourvoir les sièges encore vacants, le vote ne portant que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et qui ne doivent pas être en nombre supérieur au double de celui des sièges restant à pourvoir.

En outre, suivant la pratique établie, si, à la suite d’un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats participera au tour de scrutin limité suivant, il y aura un tour de scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l’Assemblée accepte cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S’agissant des candidatures, j’ai été informé de ce qui suit. Pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d’Afrique et d’Asie et du Pacifique, les noms de trois candidats ont été communiqués, à savoir les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Pour le siège vacant à pourvoir parmi les États d’Europe orientale, le nom d’un candidat a été communiqué, à savoir l’Albanie. Pour le siège vacant à pourvoir parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes, un candidat a été approuvé, à savoir le Brésil.

Conformément à l’article 92 du Règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l’élection au scrutin secret.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que, en application de l’article 88 du Règlement intérieur de l’Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d’ordre ayant trait à la manière dont s’effectue le vote. Par conséquent, toutes annonces telles que celles concernant des retraits de candidature doivent être faites avant le début de la procédure de vote, c’est-à-dire avant que l’on annonce le commencement du vote.

En outre, les bulletins de vote ne seront distribués qu’au représentant ou à la représentante assis(e) directement derrière la plaque nominative du pays.

Comme indiqué dans ma lettre datée du 2 juin 2021, tous les représentants ont été priés de retirer leurs bulletins de vote au guichet Est de distribution des documents, situé au fond de la salle de l’Assemblée générale, avant de prendre place. Je demande aux représentants de n’utiliser que ces bulletins de vote. Les représentants sont priés de rester à leur place jusqu’à ce qu’ils soient invités à voter. Bien que le format 1+1 décrit dans ma lettre datée du 21 mai 2021 s’appliquera à cette réunion, un seul représentant par délégation devra se lever de son siège pour voter.

Conformément à la résolution 71/323, du 8 septembre 2017, les noms des candidats qui ont été communiqués au Secrétariat ont été imprimés sur les bulletins de vote de chaque groupe régional. Par ailleurs, des lignes vierges supplémentaires correspondant au nombre de sièges vacants à pourvoir pour chaque groupe régional ont été prévues sur les bulletins de vote pour y inscrire d’autres noms, le cas échéant.

Je prie les représentants de n’utiliser que les bulletins de vote qui ont été distribués et de bien vouloir cocher les noms des candidats de la région concernée pour lesquels ils souhaitent voter et/ou d’inscrire d’autres noms éligibles sur les lignes vierges. Si le nom d’un candidat est coché, il ne doit pas être de nouveau inscrit sur les lignes vierges. Le total des noms cochés et/ou inscrits à la main ne doit pas être supérieur au nombre de sièges vacants à pourvoir indiqué sur le bulletin de vote.

Tout bulletin de vote contenant un nombre de noms d’États supérieur au nombre de sièges alloués à la région concernée sera déclaré nul. En conséquence, sur les bulletins de vote portant la lettre A, pour les États d’Afrique et d’Asie et du Pacifique, le nombre total de noms cochés et/ou inscrits à la main ne doit pas être supérieur à trois ; sur les bulletins de vote portant la lettre B, pour les États d’Europe orientale, le nombre total de noms cochés et/ou inscrits à la main ne doit pas être supérieur à un ; et sur les bulletins de vote portant la lettre C, pour les États d’Amérique latine et des Caraïbes, le nombre total de noms cochés et/ou de noms écrits à la main ne doit pas être supérieur à un.

Un bulletin sera également déclaré nul si aucun des États Membres dont le nom y figure n’appartient à la région concernée.

Si un bulletin de vote pour une région contient l'une des catégories suivantes de noms d'États Membres, le bulletin de vote reste valide mais le vote pour un État Membre ne sera pas compté dans ces catégories : premièrement, les noms des États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée ou, deuxièmement, les noms des États Membres qui continueront à siéger au Conseil de sécurité comme membres non permanents l'année prochaine.

Si un bulletin de vote contient une quelconque annotation autre qu'un vote en faveur de candidats donnés, cette annotation ne sera pas prise en compte. Si une erreur est commise en remplissant le bulletin de vote, les délégations doivent demander un nouveau bulletin de vote au Secrétariat au guichet Est de distribution des documents.

Les représentants des États suivants ont accepté d'assumer les fonctions de scrutateurs : Chypre, Irlande, Lettonie, Mozambique et Trinité-et-Tobago. Une urne a été placée à l'avant de la salle de l'Assemblée générale où les scrutateurs pourront ainsi l'observer et observer le déroulement du vote. Pour le vote à proprement parler, la représentante du Secrétariat appellera le nom de chaque délégation selon la disposition des places à l'Assemblée générale, en commençant par la délégation de l'Islande, et demandera au représentant de cette délégation de venir déposer le bulletin de son pays dans l'urne. À cet égard, tous les représentants sont priés de respecter une distance d'au moins deux mètres entre eux et de ne déposer leur bulletin de vote que lorsque le représentant précédent a terminé. Il sera procédé ainsi jusqu'à ce que le dernier représentant ait déposé son bulletin de vote.

Après avoir voté, les représentants quitteront la salle par la sortie située sur le côté ouest et regagneront leur siège par les portes situées sur le côté est. Des panneaux indiquant par où il faut rentrer dans la salle de l'Assemblée générale ont été placés pour guider les représentants.

Une fois tous les bulletins déposés, le vote sera déclaré clos et la séance se poursuivra pour procéder à l'examen des autres questions, comme indiqué dans le *Journal des Nations Unies*. Les scrutateurs, accompagnés du personnel du Secrétariat, se rendront dans la salle du Conseil de tutelle pour le dépouillement des bulletins. Dès réception des résultats certifiés par les scrutateurs, les résultats seront annoncés. La séance plénière, y compris l'annonce des résultats, sera retransmise sur le Web.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant procéder au vote.

Sur l'invitation du Président, les représentants de Chypre, de l'Irlande, de la Lettonie, du Mozambique et de la Trinité-et-Tobago assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme annoncé plus tôt, pendant que les votes sont comptés, l'Assemblée générale va poursuivre la séance plénière pour examiner les points 120 k), 117 et 30 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 118 a) de l'ordre du jour.

Point 120 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note du Secrétaire général (A/75/909)

Le Président (*parle en anglais*) : Selon les dispositions du paragraphe 27 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sera nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et sa nomination sera confirmée par l'Assemblée générale.

Comme indiqué au paragraphe 2 de sa note (A/75/909), le Secrétaire général propose de nommer Rebeca Grynspan, du Costa Rica, Secrétaire générale de la CNUCED pour un mandat de quatre ans. La date effective de la prise de fonctions sera communiquée à l'Assemblée à une date ultérieure.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la nomination, par le Secrétaire général, de Rebeca Grynspan, du Costa Rica, au poste de Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour un mandat de quatre ans ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/420).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 120 k) de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/75/300)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général est chargé de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité est saisi et celles dont le Conseil a cessé de s'occuper.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de la note du Secrétaire général contenue dans le document A/75/300 ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/567).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 117 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 30 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité pour 2020 (A/75/2)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'accueillir le Président du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale alors que nous examinons le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/75/2).

Je tiens à remercier la présidence estonienne du Conseil, qui nous présentera le rapport aujourd'hui ; la délégation nigérienne, qui a dirigé le processus de rédaction de l'introduction du rapport ; et la délégation chinoise, qui s'est efforcée de préparer le rapport pendant sa présidence du Conseil.

On ne soulignera jamais assez l'importance du débat d'aujourd'hui. Par l'intermédiaire de la Charte des Nations Unies, l'ensemble des Membres de l'ONU confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, l'un des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations

Unies. Nous avons décidé qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en notre nom. La séance d'aujourd'hui nous permet de nous acquitter de deux mandats définis par la Charte : premièrement, le Conseil de sécurité, conformément à l'Article 24, soumet pour examen un rapport annuel sur ses travaux à l'Assemblée générale et, deuxièmement, comme le prévoit l'Article 15, l'Assemblée étudie ce rapport.

La présentation et l'examen du rapport annuel visent à s'acquitter d'une responsabilité énoncée dans la Charte, et, à cet égard, notre débat d'aujourd'hui est crucial. Il nous permet d'évaluer les travaux du Conseil et d'évaluer ce qu'il fait en notre nom, et c'est aussi un moyen de tenir le Conseil responsable de ses actes, et, ce qui est peut-être plus important encore, des cas où il est incapable d'agir.

Je félicite les membres du Conseil d'avoir soumis le rapport annuel dans les délais prescrits pour la première fois dans l'histoire récente. Cela marque une étape positive vers le renforcement de la transparence et de la responsabilité du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des membres. J'espère que cette pratique se poursuivra afin d'assurer une plus grande prévisibilité et, par conséquent, de permettre à l'Assemblée d'examiner le rapport de manière plus réfléchie.

Comme le précise le rapport, l'année 2020 a été marquée par de nombreuses crises et de nombreux conflits à travers le monde, qui ont nécessité une action immédiate de la part du Conseil. Je me félicite que malgré les conséquences préjudiciables que la maladie à coronavirus (COVID-19) a eues pour ses travaux, le Conseil a poursuivi ses activités dans des formats virtuels et hybrides pour s'acquitter de ses responsabilités. Toutefois, je note également avec regret qu'il est arrivé que le Conseil soit divisé et incapable de se montrer à la hauteur des circonstances, et qu'il n'ait pas pu s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui a eu des conséquences mortelles et causé des souffrances humaines indicibles.

En septembre, alors que nous célébrions le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé que l'action l'ONU était plus essentielle que jamais, notamment à la lumière des difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19. Le monde compte bien sur l'ONU pour jouer un rôle moteur dans la reconstruction après la COVID-19. Pour des millions de personnes dans le monde, le Conseil de sécurité est le visage et l'incarnation de l'ONU. Ses

succès ou ses échecs dans l'accomplissement de son mandat sont considérés comme les succès ou les échecs de l'ONU. Il est plus crucial que jamais que nos efforts soient efficaces et efficients afin que l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, soit adaptée à sa mission et que nous puissions répondre au mieux aux attentes des personnes au service desquelles nous œuvrons.

Le rapport n'est qu'une des nombreuses interactions entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Comme les membres le savent, la présidence du Conseil de sécurité et moi-même avons pour mission de faire avancer le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général ou de la prochaine Secrétaire générale. Compte tenu du rôle essentiel que joue le (la) Secrétaire général(e) s'agissant de faire en sorte que l'Organisation soit gérée de manière aussi efficace et efficiente que possible, et compte tenu du fait que le monde extérieur attend de plus en plus de l'Organisation qu'elle réponde aux normes les plus élevées possibles, je me suis engagé à faire en sorte que le processus de sélection et de nomination reste guidé par les principes de transparence et d'ouverture. J'espère que le processus pourra être mené à terme la semaine prochaine, lorsque les membres se réuniront à nouveau pour prendre la décision finale.

J'ai hâte d'entendre l'avis des membres sur le rapport annuel de cette année, ainsi que leurs propositions sur la meilleure façon d'en faire un outil plus utile pour l'Assemblée générale, alors que nous cherchons à améliorer continuellement l'interaction entre les différents organes de l'ONU.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Sven Jürgenson, qui va présenter le rapport du Conseil de sécurité.

M. Jürgenson (Estonie), Président du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale pour le travail qu'il accomplit à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, et pour l'organisation de la séance d'aujourd'hui.

L'Estonie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2021, a l'honneur de présenter le rapport annuel du Conseil (A/75/2), qui couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. J'adresse mes remerciements à la délégation nigérienne, qui a préparé l'introduction du rapport, et je remercie les autres membres du Conseil de leur contribution à

celui-ci. Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétariat et à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la compilation et à la production du rapport.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Avec l'appui des Membres de l'ONU, le Conseil de sécurité s'est efforcé de s'acquitter de ses responsabilités de manière active, d'appuyer les efforts de maintien de la paix et de préconiser le règlement pacifique des conflits dans le monde.

Malgré les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) au cours de la période considérée, le Conseil a tenu 81 séances en présentiel et 269 visioconférences. Le Conseil a convenu d'adopter des méthodes de travail exceptionnelles afin de permettre la continuité de ses travaux pendant la pandémie ; ces méthodes ont été essentiellement réitérées pendant chaque présidence du Conseil, de mars à décembre.

Le Conseil a adopté 57 résolutions en présentiel et par voie de procédure écrite, et publié 13 déclarations de la présidence et 46 déclarations à la presse. Au cours de la période considérée, il n'a pas été en mesure d'effectuer des missions sur le terrain en raison de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil a continué de se concentrer sur les situations qui nuisent à la paix et à la sécurité en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et au Moyen-Orient. L'année dernière, le Conseil a continué d'examiner des questions thématiques, générales et intersectorielles, notamment la non-prolifération ; les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes terroristes ; la protection des civils dans les conflits armés ; le sort des enfants en temps de conflit armé ; le maintien et la consolidation de la paix ; les femmes et la paix et la sécurité ; et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil a continué d'entendre des exposés sur les travaux de ses organes subsidiaires, notamment ses comités des sanctions. Il a organisé un débat public annuel sur ses méthodes de travail en mai 2020 afin d'examiner la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 et de discuter de la manière de garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité de ses travaux.

Pour terminer, il m'est agréable d'annoncer que malgré les limitations de ses méthodes de travail résultant de la pandémie de COVID-19, le Conseil a réussi à boucler et à adopter le rapport encore plus tôt que l'année dernière.

L'examen par l'Assemblée du rapport du Conseil est un aspect très important de la transparence, et je me réjouis que les membres de l'Assemblée générale débattent du rapport. Je transmettrai leurs vues à nos collègues du Conseil de sécurité.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des 27 membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Équateur, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Rwanda, Slovaquie, Suède, Suisse, Uruguay et mon pays, le Portugal.

Nous nous félicitons du rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020 (A/75/2), qui a été adopté par le Conseil à sa 8781^e séance, le 27 mai. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et nous remercions la présidence estonienne du Conseil pour le mois de juin d'avoir présenté le rapport pour 2020.

Le Groupe ACT vise à promouvoir une Organisation des Nations Unies plus transparente, plus efficace et plus efficiente. L'une de ses priorités est de promouvoir une bonne communication entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité au regard des travaux du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Alors qu'à la session précédente, nous avons examiné le rapport dans le cadre d'une réunion informelle tenue virtuellement, il nous est agréable que les circonstances actuelles permettent à l'Assemblée d'organiser le présent débat en présentiel, contribuant ainsi à faire respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et d'inclusion.

Aujourd'hui, le Groupe ACT souhaite se pencher à la fois sur le processus et sur la teneur du rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020, ainsi que des rapports futurs.

Premièrement, le Groupe ACT salue les progrès réalisés dans le calendrier d'adoption du rapport par le Conseil de sécurité. Nous félicitons le Niger pour la manière dévouée dont il a dirigé ce processus et coordonné la rédaction de l'introduction du rapport. Le rapport annuel pour 2020 est le premier à suivre le calendrier plus précis défini dans la note de la Présidente du Conseil de sécurité du 27 décembre 2019 parue sous la cote S/2019/997. Nous nous félicitons de l'adoption du rapport par le Conseil trois jours avant la date limite du 30 mai fixée par la note susmentionnée, et de son examen par l'Assemblée générale immédiatement après.

Deuxièmement, le rapport fournit un aperçu précieux et factuel des travaux du Conseil de sécurité au cours de l'année dernière, qui ont été profondément marqués par la crise de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme mentionné dans l'introduction, le Conseil

« n'a pas pu tenir certaines réunions en présentiel ni mener plusieurs missions sur le terrain en raison de la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence sur ses travaux en général et sur ses méthodes de travail » (A/75/2, para. 1).

Le Groupe ACT souligne en particulier l'importance de préserver la mémoire institutionnelle des méthodes de travail du Conseil dans des circonstances exceptionnelles, et préconise la poursuite des discussions sur les enseignements tirés, en gardant à l'esprit des objectifs tels que la préparation aux situations d'urgence et l'efficacité, l'efficience et la transparence des travaux du Conseil.

Par ailleurs, nous nous félicitons des efforts déployés en faveur d'un retour progressif dans la salle du Conseil de sécurité et aux méthodes de travail qui y correspondent, compte tenu de l'évolution des restrictions mises en place à New York à la suite de la pandémie de COVID-19. Nous regrettons néanmoins que les restrictions sanitaires imposées en 2020 aient nui à l'inclusivité du Conseil, tant pour les États non membres du Conseil que pour les autres parties prenantes.

Nous saluons l'introduction d'intitulés clairs sur les dossiers individuels et thématiques. Les contributions d'intervenants provenant d'autres organes de l'ONU ou de la société civile, ainsi que celles faites par des États non membres du Conseil aux séances

pertinentes, pourraient également être mieux prises en compte. Nous suggérons également d'inclure des détails sur les projets de résolution qui n'ont pas été adoptés par le Conseil.

Le Groupe ACT souhaite également souligner l'importance des récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par celles et ceux qui en ont assuré la présidence, et encourager leur compilation et leur utilisation. Ces récapitulatifs constituent d'importants documents de référence pour refléter les vues des membres et éclairer les travaux du rédacteur du rapport annuel ainsi que les délibérations du Conseil sur la question. Cela étant, il est crucial que, même si le Président ou la Présidente est fortement encouragé(e) à consulter les autres membres du Conseil, le récapitulatif ne soit pas considéré comme représentant les vues du Conseil dans son ensemble et, par conséquent, que la teneur des récapitulatifs ne soit pas lésée au nom du consensus.

Nous tenons également à saluer l'effort visant à accroître la transparence des activités du Conseil, les présidents successifs du Conseil de sécurité ayant organisé des séances d'information pour tous les membres au début de leur présidence et des séances récapitulatives à la fin de leur présidence. Nous encourageons tous les membres actuels et futurs du Conseil à poursuivre et à renforcer cette pratique. À cette fin, le Groupe ACT présentera en temps utile un document officiel sur les séances récapitulatives.

Troisièmement, pour ce qui est du rapport annuel pour 2021 et au-delà, l'année en cours sera encore marquée par les défis exceptionnels posés par la pandémie de COVID-19, tant en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil de sécurité qu'en ce qui concerne la quasi-totalité des questions inscrites à son ordre du jour.

Le Groupe ACT appelle de nouveau le Conseil à prendre dûment en considération, dans l'introduction du rapport, les incidences de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur les travaux et les outils du Conseil, éventuellement en consacrant une section de l'introduction à une analyse globale et transversale de la question, au-delà des récapitulatifs mensuels sur les méthodes de travail. Nous invitons les membres du Conseil à discuter de cette option, notamment dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Par ailleurs, nous ne doutons pas que le Conseil accordera toute l'attention voulue, dans le rapport

annuel pour 2021, à toutes les réunions tenues dans un format virtuel, bien qu'elles soient présentées comme des visioconférences ou des réunions informelles dans le programme de travail du Conseil depuis avril 2020. Le Groupe ACT se réjouit de collaborer avec la France, qui dirigera le processus de rédaction du rapport pour 2021, et avec les autres membres du Conseil tout au long de ce processus.

M^{me} Leu (Suisse) : Je suis honorée de prendre la parole au nom de la Suisse à l'occasion du débat sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/75/2). Ce rapport porte sur une année exceptionnelle, marquée par une pandémie qui n'a épargné aucun pays et qui a touché directement des millions de personnes, y inclus dans les zones de conflit. Tandis que le nombre et la complexité des crises n'a pas diminué, les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) posent un défi additionnel évident pour la paix et la sécurité internationales.

Le rapport annuel témoigne de la réactivité du Conseil face aux défis en matière de paix et de sécurité, tout en démontrant un potentiel d'amélioration. Je vais soulever trois points importants pour la Suisse.

Premièrement, la Suisse salue la souplesse que le Conseil a démontré pour assurer la continuité de son action au cœur de la pandémie. Il a été l'organe onusien qui a réagi le plus vite et qui est resté opérationnel même en phase de confinement complet à New York. Nous regrettons toutefois que ces adaptations se soient faites au détriment de la participation des non-membres aux travaux du Conseil.

En termes de substance, malgré des négociations longues et difficiles, le Conseil a finalement envoyé un signal fort de responsabilité par la résolution 2532 (2020). Un cessez-le-feu mondial continue de revêtir une importance cruciale afin de garantir l'accès humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin et de concentrer nos efforts dans la lutte contre la pandémie.

Deuxièmement, 2020 a marqué les 20 ans de la résolution 1325 (2000). Nous avons vu des évolutions encourageantes dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité, par exemple en Colombie, au Soudan ou dans le processus politique au Yémen. Nous ne pouvons cependant pas nous contenter d'évolutions encourageantes sachant qu'une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de décision est essentielle pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.

Les commémorations de la résolution 1325 (2000) en 2020 ont montré que nous n'avons pas forcément besoin d'une nouvelle résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, mais plutôt d'une mise en œuvre globale et conséquente de tous les piliers de ce programme, tout en renforçant aussi le rôle dévolu à la société civile dans cet effort collectif. Pionnière en ce qui concerne l'établissement d'un plan d'action national, la Suisse s'engagera dans le cadre de son quatrième plan, mais aussi comme partenaire pour le développement et la mise en œuvre de tels instruments dans d'autres pays, comme récemment au Mali ou au Tchad.

Troisièmement, la Suisse saisit l'ampleur de la tâche assignée au Conseil en 2020 et salue l'usage de la large palette d'instruments à sa disposition pour faire face aux défis. Par exemple, nous nous félicitons de la mise en place de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui joue un rôle essentiel dans le soutien à la transition en cours au Soudan. La Suisse soutient pleinement le mandat de cette nouvelle mission et travaillera en étroite collaboration avec elle.

Nous regrettons, en revanche, l'affaiblissement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalier en Syrie au cours des dernières années. Plus de 13 millions de personnes ont urgemment besoin d'aide. La Syrie représente le plus grand engagement humanitaire de l'histoire de la Suisse. Un accès humanitaire rapide, sans entrave et durable est essentiel pour maintenir une réponse humanitaire efficace en Syrie. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à renouveler la résolution qui permet cette aide transfrontalière sur la base des besoins identifiés.

À l'heure où nous élisons les prochains membres du Conseil de sécurité, le bilan de l'action du Conseil en 2020 démontre que tous les membres ont un rôle à jouer pour que nous soyons à la hauteur des défis mondiaux. À l'heure où nous élisons les prochains membres du Conseil de sécurité, ce débat est là pour nous rappeler l'importance de la transparence, de l'inclusion et de la redevabilité du Conseil. Mon pays poursuivra son engagement pour ces objectifs en collaboration avec ses partenaires du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, que nous avons l'honneur de coordonner et dont nous soutenons l'intervention lue à l'instant par le Portugal.

À l'heure où nous élisons les prochains membres du Conseil de sécurité, la Suisse se réjouit déjà des prochaines élections, dans un an. Nous aurons alors

l'honneur de solliciter le soutien des États Membres pour accéder pour la première fois au Conseil et ainsi renforcer notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/75/2). L'Équateur s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Portugal au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT). Étant donné que nous participons pour la première fois à une séance de cette nature en tant que membre de ce groupe, nous tenons à en remercier tous les membres, en particulier le Portugal, de nous avoir donné la possibilité de codiriger la participation du Groupe à ce débat crucial.

Je saisis également cette occasion pour aborder des questions auxquelles l'Équateur porte un intérêt particulier.

L'Équateur salue les progrès énoncés dans le rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020. Nous soulignons et reconnaissons les efforts particuliers déployés par les membres du Conseil et leurs délégations dans le contexte d'une des plus graves crises mondiales des 75 dernières années. Je tiens à saluer l'action coordonnée que mènent le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies sur le terrain pour limiter au maximum les perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je salue également les efforts extraordinaires déployés en ce qui concerne la coordination et la présentation du rapport, que nous examinons aujourd'hui dans le contexte de contraintes persistantes.

Toutefois, je tiens à souligner la nécessité de veiller à ce qu'à l'avenir, le rapport fournisse non seulement des informations quantitatives, qui sont extrêmement importantes, mais également des informations analytiques complètes et approfondies sur les travaux du Conseil. Le rapport continue d'informer l'Organisation de manière intelligente en lui fournissant des informations indispensables, mais qui sont publiques. À cet égard, l'Équateur estime qu'il serait très utile de disposer d'un rapport qui entrerait davantage dans le détail de questions importantes qui ont été gérées avec prudence au moment des faits, mais dont les États Membres doivent être au fait, par exemple les raisons pour lesquelles il

n'a pas été possible, dans certains cas, de parvenir à un accord, ou les problèmes spécifiques rencontrés par le Conseil dans des domaines particuliers.

Nous invitons le Conseil de sécurité à envisager d'ajouter au rapport une évaluation des défis principaux dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Par exemple, le Conseil pourrait incorporer à son rapport pour 2021 une analyse de la manière dont la pandémie de COVID-19 continue d'affecter ses activités à New York et sur le terrain, ainsi que des obstacles qui ont entravé la mise en œuvre des résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) par les parties à des conflits.

L'Équateur suggère également que, avant l'adoption du rapport par le Conseil de sécurité, soit établie une coordination étroite avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale afin de faciliter la convocation d'une séance plénière au titre de ce point de l'ordre du jour, en s'efforçant d'en avancer la date. À cet égard, je salue le leadership du Président de l'Assemblée générale, Volkan Bozkır, et de son équipe.

Enfin, je réitère que l'Équateur est déterminé à continuer de contribuer aux efforts visant à optimiser l'efficacité des travaux de tous les organes principaux de l'ONU.

Pour terminer, je félicite par avance les États Membres qui seront élus au Conseil de sécurité aujourd'hui. En 2022-2023, le Conseil de sécurité apportera certainement des contributions essentielles à la paix et à la sécurité dans le monde entier. L'Équateur est candidat à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024. Nous sommes certains de pouvoir compter sur l'appui de l'Assemblée l'année prochaine, et nous collaborerons en 2023 avec les cinq membres qui seront élus aujourd'hui, à qui j'offre la coopération et l'appui de ma délégation.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les membres de l'Assemblée générale d'avoir confirmé la nomination, proposée par le Secrétaire général, de la citoyenne costaricienne Rebeca Grynspan au poste de Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration prononcée par le Portugal au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Nous saluons la préparation rapide par le Conseil de sécurité de son rapport annuel (A/75/2), permettant ainsi de remédier à l'anomalie persistante qu'était sa présentation tardive au cours

des dernières années. Nous prenons également note de l'inclusion aux méthodes de travail du Conseil de dispositions spécifiques visant à garantir le respect du délai de présentation du rapport.

La présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale est une occasion solennelle, qui permet à cette dernière d'aborder les questions les plus urgentes et pressantes concernant la paix et la sécurité internationales. Les débats découlant de l'accomplissement de ce devoir ne doivent donc pas être routiniers, comme le demande le paragraphe 17 de la résolution 73/341.

Pourtant, en raison de l'absence totale d'évaluation ou d'informations concrètes dans le rapport, celui-ci ne permet pas de tenir des débats instruits sur les questions les plus urgentes. Il n'est rien de plus qu'une énumération de résolutions adoptées par le Conseil, de lettres du Président du Conseil, de dates et de signatures, ainsi que des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil – rien de concret ; pas d'opinions ; pas même les résultats des votes qui ont eu lieu ; ni aucune mention faite des désaccords ou des veto qui ont pu être opposés.

Les informations concrètes et le contenu analytique très limités du rapport sont allés décroissant – de six lignes dans le rapport pour 2018 à quatre lignes pour 2019 et à trois malheureuses lignes dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

En 2018, le rapport mentionnait des conflits non résolus qui avaient des incidences graves pour les civils, la persistance de crises humanitaires de grande ampleur et de déplacements massifs de population, en raison de conflits qui n'ont pu être réglés du fait de divisions au sein du Conseil de sécurité.

En 2019, il mentionnait que la situation internationale était restée troublée et que plusieurs conflits graves n'avaient pu être résolus en dépit de leurs graves répercussions, mettant en garde contre l'impossibilité de trouver un terrain d'entente au Conseil, en particulier sur les conflits les plus sensibles et les plus médiatisés.

En 2020, les seules informations concrètes se sont limitées à mentionner que

« [e]n 2020, la situation internationale a été marquée par des crises, malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général afin que tous les efforts se concentrent sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 » (A/75/2, *i par.* 2).

Le rapport n'explique même pas quelles étaient ces crises ou pourquoi il a fallu attendre quatre mois pour tenir un vote sur l'appel urgent à un cessez-le-feu mondial, et rien n'est dit concernant le fait que le Conseil de sécurité a attendu de longs mois pour exprimer sa position sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En janvier 2020, le conflit entre l'Iran et les États-Unis a atteint un niveau sans précédent. Des frappes ont visé des navires, des bases militaires ont été attaquées dans des pays tiers, des assassinats ont été commis au moyen de drones et un avion civil a été abattu. Un conflit mondial pouvait éclater. Le Conseil de sécurité a cependant observé un silence total, mais rien n'est mentionné à ce sujet dans le rapport, pas même les raisons de cette inaction. Le rapport ne fait aucune mention de l'inaction persistante qui semble être le mode opératoire du Conseil de sécurité.

Conformément aux méthodes de travail du Conseil de sécurité, l'introduction du rapport est censée être la partie concrète du rapport et doit être présentée pour adoption à l'occasion d'une séance publique du Conseil de sécurité. Selon le paragraphe 129 de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, l'introduction du rapport doit être basée sur les récapitulatifs mensuels que préparent les membres du Conseil à l'issue de leurs présidences respectives.

Par souci d'uniformité, la structure de ces récapitulatifs mensuels a été réduite à une simple liste et à une énumération, qui sont dépourvues de toute évaluation ou analyse. Plusieurs membres du Conseil n'ont même pas rédigé ce récapitulatif mensuel. En fait, deux membres permanents n'ont pas préparé de récapitulatif mensuel les deux dernières fois où ils étaient censés le faire.

Le Costa Rica demande instamment au Conseil de sécurité et à ses membres de s'employer à rendre le rapport annuel plus analytique, plus réfléchi et plus prospectif et de ne pas le réduire à une liste. Le Costa Rica exige que, dans son rapport annuel, le Conseil de sécurité présente une analyse du processus de prise de décisions, notamment les points de désaccord et de convergence, et informe les États Membres des obstacles à l'origine de son inaction.

Le Costa Rica exhorte le Conseil de sécurité à expliquer les circonstances dans lesquelles, à la suite de ses délibérations sur un conflit donné, il choisit et adopte un document spécifique – qu'il s'agisse d'une

déclaration à la presse, d'une déclaration présidentielle ou d'une résolution. Chaque document a un rôle et une importance spécifiques.

Le Costa Rica demande aux présidents du Conseil de continuer d'œuvrer pour que les débats au Conseil donnent lieu à un organe inclusif et participatif et que des méthodes de travail soient adoptées à cette fin. Le Costa Rica propose également que tous les États Membres, et non plus uniquement les 15 membres du Conseil, puissent se porter coauteurs des résolutions du Conseil, en particulier lorsqu'elles concernent des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, le Costa Rica réitère qu'il est important que vous, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, et à l'instar de votre prédécesseur, institutionnalisiez la pratique consistant à compiler les déclarations faites par les États Membres au cours du présent débat pour les transmettre au Président du Conseil de sécurité. Le Costa Rica espère que la fin de la présente séance ne signifiera pas la fin de cet exercice de reddition de comptes mais que, à la demande de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité répondra aux préoccupations et aux commentaires des États Membres. Une communication saine, fluide, équilibrée et respectueuse entre les deux organes n'a besoin que de volonté politique. Nous espérons que, cette fois, elle sera présente – contrairement au passé, puisque les commentaires que les États Membres ont formulés sur ces rapports dans cette même salle les années précédentes sont restés lettre morte.

Nous demandons que, en votre qualité de Président de l'Assemblée, vous, Monsieur le Président, demandiez au Conseil de sécurité qu'il réponde aux déclarations faites à la présente séance. Comme l'indique la résolution 51/241, adoptée en 1997, si le Président de l'Assemblée générale estime qu'un ajout, un éclaircissement ou une réponse quelconque est nécessaire, il peut le demander au Conseil de sécurité puisque le débat sur ce point de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil de sécurité » restera ouvert.

En 2014 déjà, le Président de l'Assemblée générale, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, avait demandé au Conseil de préparer un rapport dans lequel il reprendrait les problématiques soulevées par les États Membres. Tout cela est conforme au paragraphe 138 de la note 507, sur les méthodes de travail du Conseil, qui oblige le Président du Conseil qui aura présenté le rapport à l'Assemblée générale à rendre compte aux membres du Conseil de ce que les

différentes délégations auront déclaré ici. C'est ce que le Président du Conseil s'est proposé de faire ce matin – et c'est aussi ce que s'étaient proposé de faire, mais sans y donner suite, ceux qui ont présenté le rapport les années précédentes.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/75/2) à l'Assemblée générale, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de cette occasion de débattre de ses conclusions.

Nous savons tous que ce rapport annuel joue un rôle crucial pour améliorer la transparence et la légitimité des délibérations du Conseil de sécurité ; c'est la raison pour laquelle nous sommes si nombreux à demander un rapport stratégique et de fond, qui informe véritablement l'Assemblée générale et le monde entier sur les activités du Conseil. Je voudrais insister sur trois points propres à enrichir la teneur de ces rapports.

Premièrement, les rapports annuels du Conseil de sécurité doivent montrer qu'il a fait avancer les choses dans le monde, et non se borner à donner une vue d'ensemble du nombre de séances qu'il a tenues ou de déclarations à la presse qu'il a publiées. Certes, il est peut-être difficile de lier directement un document du Conseil à un effet spécifique sur un conflit ou sur une menace pour la paix et la sécurité, mais le monde attend du Conseil qu'il donne des résultats. Cette orientation sur les résultats peut se manifester de multiples manières que nous souhaitons suggérer ici. Par exemple, le Conseil pourrait mesurer l'effet de ses actions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en déterminant si davantage de femmes ont été impliquées dans les processus de médiation. De même, il pourrait évaluer si le fait d'entériner l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu a effectivement conduit à une cessation des hostilités, en se fondant sur des données et critères concrets pour appuyer ce constat.

Les résolutions du Conseil et les déclarations de la présidence sont considérées comme des résultats, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'un résultat à proprement parler serait que ces résolutions ou déclarations fassent une vraie différence dans la vie des populations. Le Conseil doit veiller à ce que ce soit le cas en donnant suite à ses décisions et, naturellement, ne pas penser que son travail prend fin avec l'adoption d'une résolution. En réalité, nous le savons tous, c'est là que le travail commence vraiment. Les Émirats arabes unis, qui sont candidats à un siège au Conseil pour la

période 2022-2023, entendent faire partie de la coalition déterminée à faire en sorte que le Conseil soit, autant que possible, axé sur les résultats.

Deuxièmement, c'est lorsqu'il est uni que le Conseil est le plus efficace. Les défis du Conseil de sécurité gagnent en complexité et il peut être difficile de réunir l'unanimité, aussi devons-nous créer des conditions propices au compromis et au consensus. Bien que la pandémie ait rendu impossibles les négociations à l'ancienne, le retour aux séances en présentiel devrait permettre au Conseil de créer l'espace nécessaire aux échanges privés et francs qui aident à surmonter les obstacles politiques. Rapprocher les positions sur des questions épineuses requiert un échange de vues franc, dans le cadre duquel chacun se sente à l'aise pour partager son point de vue, dans l'intérêt de l'unité du Conseil.

Mais nous ne devons pas fonder nos espoirs d'un Conseil plus uni uniquement sur les séances en présentiel. Nous devons également nous efforcer de réunir le consensus concernant le renouvellement des mandats, en particulier lorsque le Conseil met les soldats de la paix en danger. En 2019, 84 % des renouvellements de mandats l'ont été à l'unanimité. L'an dernier, ce chiffre est tombé à 77 %. Nous ne pouvons pas laisser la politique éroder l'appui aux missions de maintien de la paix et porter atteinte aux mandats que le Conseil de sécurité leur a confiés.

Enfin, la maladie à coronavirus (COVID-19) a été un défi pour nous tous, comme beaucoup l'ont dit ici. Le Conseil a toutefois su adapter ses méthodes de travail relativement rapidement, ce qui prouve qu'il peut effectivement se montrer résilient, adaptable et innovant. Le fait que les présidences successives aient partagé les meilleures pratiques en matière de gestion des réunions virtuelles a joué un rôle clef pour permettre au Conseil de faire face aux défis qui ont surgi avec le changement soudain de méthodes de travail. Tandis que nous entamons la transition vers la nouvelle normalité, nous espérons que l'esprit d'innovation du Conseil, désormais avéré, sera entretenu et mis à contribution dans le cadre des activités habituelles et, surtout, pour améliorer ses méthodes de travail.

Face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, aux pandémies et aux défis environnementaux, les institutions multilatérales doivent elles aussi se dépasser et prouver leur utilité. En améliorant ses méthodes de travail, le Conseil sera en mesure d'accroître son efficacité, sa légitimité et son inclusivité, afin de mieux s'acquitter de son mandat.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué la séance plénière d'aujourd'hui pour examiner le rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020, publié sous la cote A/75/2. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de l'Estonie d'avoir présenté ce rapport. Je saisis enfin cette occasion pour féliciter dès à présent tous les membres nouvellement élus du Conseil pour la période 2022-2023.

Le débat de ce jour importe à plusieurs titres. Premièrement, le Conseil de sécurité est tenu, en vertu de la Charte des Nations Unies, de présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale pour examen. Deuxièmement, les membres du Conseil, qu'ils soient élus ou non, agissent au nom de tous les Membres de l'Organisation, et le présent débat est un important mécanisme de reddition de comptes qui régit la relation entre les deux organes. Enfin, le présent débat permet aux Membres de donner leur avis sur l'ensemble des travaux menés par le Conseil durant la période considérée.

La Malaisie se félicite que, cette année, l'Assemblée générale délibère au printemps sur le rapport annuel du Conseil, alors que cet examen avait eu lieu au mois d'août l'année précédente. En ce qui concerne le contenu du rapport pour 2020, ma délégation continue de demander un rapport plus analytique et plus approfondi plutôt qu'une simple compilation de statistiques, de lettres et de résolutions. Le rapport est encore loin d'être le document de fond dont nous avons besoin pour que les États Membres puissent évaluer de manière satisfaisante les activités du Conseil afin d'améliorer ses travaux. En outre, le rapport aurait pu proposer une analyse de l'inaction du Conseil ainsi que de ses actions et de sa polarisation face à certaines menaces pour la paix et la sécurité internationales, notamment en mettant en exergue les violations de ses résolutions.

Nous notons également que seuls huit membres du Conseil ont soumis leurs récapitulatifs mensuels pour 2020. À cet égard, nous continuons d'appeler tous les membres du Conseil à mettre leurs rapports à la disposition de l'ensemble des Membres de l'ONU, et ce, dans les meilleurs délais. Nous relevons également les difficultés auxquelles se heurtent les membres du Conseil pour procéder à des évaluations franches en raison de l'exigence de l'unanimité. Toutefois, nous considérons que les membres du Conseil sont capables d'être innovants quand ils présentent les évaluations

de leur présidence. À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'effort consenti par l'Estonie, la Belgique, l'Allemagne et Saint-Vincent-et-les Grenadines qui ont adopté une telle approche pour leur rapport de l'année dernière.

Ma délégation applaudit certaines évolutions positives dans le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la cohérence du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des séances officielles mensuelles de la présidence organisées par les membres du Conseil sur leurs travaux ainsi que des débats publics et des réunions organisées selon la formule Arria. Nous saluons également les efforts constants déployés par le Conseil pour envisager des méthodes de travail pratiques au cours de la période considérée, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cependant, nous espérons que l'ensemble des Membres de l'ONU pourront à nouveau participer en présentiel aux séances publiques afin de permettre un dialogue plus productif.

Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, il n'agit pas et ne doit pas agir de manière totalement isolée. Sa coopération avec les autres organes principaux de l'ONU et l'ensemble des Membres est cruciale pour traiter les questions transversales ainsi que pour améliorer son efficacité, sa crédibilité et sa légitimité. Nous espérons que des progrès plus substantiels concernant ce rapport pourront être réalisés à l'avenir.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le débat sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/75/2), qui se tient à un moment plus opportun que ces dernières années, est une occasion importante de réfléchir à la relation entre deux organes principaux de la Charte des Nations Unies, dont les mandats ont été soigneusement élaborés et les modalités de coopération clairement définies.

Les situations de crise telles que celle que connaît actuellement le Myanmar illustrent la nécessité d'un rôle dynamique de la part de l'Assemblée, de manière à appuyer et à compléter les déclarations du Conseil de sécurité. En cette année sans précédent dans l'histoire de l'ONU, en raison des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la responsabilité du Conseil de sécurité vis-à-vis des Membres de l'Organisation, au nom desquels il effectue son travail, revêt une importance particulière.

Nous examinons le rapport annuel à un moment où, sous la direction compétente de l'Estonie, le Conseil revient enfin à des séances régulières en présentiel, ce que l'Assemblée fait depuis un bon nombre de mois déjà. Cela a eu un prix, car le Conseil n'a pu mettre en œuvre l'ensemble des dispositions relatives à la prise de décisions conformément à la Charte et la majeure partie de ses travaux en 2020 n'a pas fait l'objet de procès-verbaux officiels. Il doit y avoir un moyen pour que le principal organe de décision au monde reste pleinement fonctionnel et redevable en tout temps, et élabore des mécanismes permettant d'éviter que le manque de transparence que l'on a observé pendant la pandémie ne se reproduise.

La pandémie a montré que l'on ne saurait trop insister sur l'importance de bonnes méthodes de travail. Une analyse approfondie par le Conseil de ses travaux et de son fonctionnement pendant la pandémie devrait faire partie intégrante du rapport présenté à l'Assemblée. Nous encourageons vivement l'inclusion de cette question dans le prochain rapport du Conseil. Le débat d'aujourd'hui doit en étayer l'examen, et un débat public spécifique du Conseil de sécurité pourrait apporter d'autres éléments utiles, notamment pour les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous saluons la contribution positive que les membres élus du Conseil continuent d'apporter à la mise à jour et à l'application de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 et soulignons la nécessité de tenir compte des opinions de l'ensemble des Membres à cet égard. Malgré la dynamique positive enclenchée et les discussions productives sur de meilleures méthodes de travail, les progrès dans la mise en œuvre ont été lents, et des accords doivent encore être trouvés sur des améliorations essentielles telles que la fonction de corédacteur et le partage équitable des charges.

Nous continuons à constater une tendance préoccupante selon laquelle le rapport annuel du Conseil ne rend compte que partiellement de ses performances. Le format du rapport ainsi que la nature de l'exercice de rédaction ne se prêtent pas à un examen complet des travaux du Conseil, y compris lorsqu'il n'a pas été en mesure d'agir. Le Conseil a eu du mal à montrer la voie sur la pandémie elle-même et ce n'est qu'avec un retard considérable qu'elle a entériné l'initiative du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, limitant ainsi ses premiers effets positifs.

Dans ses délibérations, le Conseil a été entravé par une approche militarisée, dépassée et étroite de la sécurité. La pandémie a clairement démontré que la sécurité humaine doit être au cœur des travaux du Conseil afin qu'il soit préparé aux futures crises de sécurité et puisse répondre aux attentes de la communauté internationale.

Dans diverses situations de crise, le Conseil n'a pas rempli les tâches qui lui ont été confiées par la Charte, avec de graves conséquences pour les personnes qu'il est censé protéger. Sa décision de limiter l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire en Syrie à un strict minimum est particulièrement frappante à cet égard, compte tenu des besoins sur le terrain. Le dernier canal transfrontières pour l'aide humanitaire est aujourd'hui une bouée de sauvetage précaire pour des millions de Syriens, qui sont une fois de plus devenus l'objet de marchandages politiques aux mains de ceux qui sont prêts à utiliser leurs prérogatives pour faire avancer leurs intérêts politiques nationaux. L'Assemblée a la responsabilité de se faire entendre si nécessaire à cet égard.

Alors que le Secrétaire général et d'autres voix faisant autorité, comme celle du Comité international de la Croix-Rouge, signalent un nombre record de violations du droit international humanitaire et d'échecs en matière de protection des civils, le Conseil de sécurité a très peu à dire sur ce qu'il a fait pour contrer et inverser ces tendances. Il est une initiative qui vise à améliorer le bilan du Conseil en matière de protection des civils : le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, désormais appuyé par 122 États, dont deux tiers des membres actuels du Conseil de sécurité, qui constituent ensemble une majorité procédurale.

La capacité du Conseil à prendre des mesures efficaces continue d'être minée par le droit de veto. Nous avons à nouveau assisté à trois veto en 2020, un nombre significatif en soi. Plus difficile à quantifier est le nombre de propositions jamais présentées ou de décisions modifiées jusqu'à devenir inefficaces en raison de la menace d'un veto.

Toutefois, lorsque le Conseil échoue, nous restons convaincus que l'Assemblée peut faire plus pour réaffirmer son rôle, qui est étroit en pratique mais pas en droit. Nous continuerons à plaider en faveur d'un débat officiel à l'Assemblée générale sur tout recours au veto, sans préjuger des résultats envisageables et indépendamment du contenu de la résolution qui a fait l'objet d'un veto. .

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui. Je remercie également le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, le Représentant permanent de l'Estonie, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/75/2) au nom de tous les membres du Conseil.

Le présent débat est un exercice important en termes de responsabilité effective, de transparence et de légitimité. Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres et a de ce fait le devoir de rendre des comptes à l'Assemblée générale, conformément aux Articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies. En tant que membres de l'Assemblée générale, nous avons également la responsabilité d'examiner attentivement le rapport du Conseil et de participer à un débat sérieux sur les activités du Conseil. Ce débat bénéficie non seulement aux membres du Conseil de sécurité, mais également à l'ensemble des États Membres. Plus important encore, c'est un exercice inclusif qui renforce la légitimité des travaux du Conseil de sécurité.

Globalement, le rapport de cette année marque une amélioration par rapport aux années passées. Nous reconnaissons que les membres du Conseil de sécurité ont dû travailler en s'accommodant des contraintes sanitaires et sécuritaires liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), et nous nous félicitons qu'ils aient fait l'effort d'écouter les vues des membres de l'Assemblée générale en ce qui concerne la rédaction du rapport.

Néanmoins, nous souhaitons faire certains commentaires sur la manière d'améliorer encore le contenu du rapport annuel.

Premièrement, nous estimons qu'il est important d'évaluer non seulement ce qu'a accompli le Conseil durant l'année, mais également ce qu'il n'a pas été en mesure de faire. Nous nous félicitons que l'introduction donne un aperçu du nombre et du type de documents adoptés par le Conseil. Il est également utile que l'introduction mentionne les projets de résolution qui n'ont pas été adoptés. C'est un changement dont nous nous félicitons.

Néanmoins, nous suggérons que le rapport annuel explique plus en détail pourquoi les projets de résolution n'ont pas été adoptés, en disant combien de fois le veto a été utilisé. Par exemple, le veto a été utilisé contre trois projets de résolution l'année dernière, et le rapport n'y fait pas directement référence. Le rapport doit également fournir un résumé des votes et des veto exprimés

durant l'année. Le veto est un privilège particulier, et il doit être exercé en honorant des responsabilités particulières, notamment celle de rendre des comptes.

L'objectif de mon commentaire n'est pas de critiquer les membres du Conseil de sécurité. Il vise plutôt à améliorer la transparence en ce qui concerne les problèmes rencontrés afin que le Conseil et les États Membres puissent aborder ensemble les questions difficiles en vue de trouver un terrain d'entente.

Deuxièmement, le rapport doit donner davantage de détails sur les débats portant sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Nous reconnaissons que l'année dernière, la priorité immédiate était d'adapter les méthodes de travail du Conseil à la situation découlant de la COVID-19. Nous comptons sur le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour nous tenir informés, et nous attendons également avec intérêt le débat public sur les méthodes de travail qui est prévu la semaine prochaine.

En septembre dernier, ma délégation a écrit à la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, l'Ambassadrice de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour lui présenter, en sa qualité de Présidente, nos vues sur les méthodes de travail. Nous encourageons tous les membres de l'Assemblée générale à envisager également d'écrire à la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour présenter leurs vues et leurs suggestions, et, bien sûr, de participer au débat public prévu prochainement.

J'en viens maintenant au processus d'examen du rapport à l'Assemblée générale, et là encore, je note avec satisfaction que nous avons accompli des progrès sur plusieurs plans.

Premièrement, je félicite les rédacteurs du rapport, en particulier la Mission permanente du Niger et la Mission permanente de la Chine, d'avoir préparé le rapport plus tôt cette année. Nous trouvons encourageant que le rapport a été adopté avant le 30 mai, conformément au délai prévu dans la note présidentielle parue sous la cote S/2019/997.

Étant donné que ce nouveau délai prenait effet cette année, il était extrêmement important que le Conseil le respecte afin de montrer qu'il prend au sérieux ses propres recommandations. Nous espérons certainement que le Conseil continuera de respecter ce délai afin de se montrer cohérent.

Deuxièmement, il est important que ce débat se tienne durant la première partie de l'année plutôt qu'en août ou en septembre, comme les années précédentes. En effet, la note présidentielle parue sous la cote S/2019/997 stipule que l'examen du rapport par l'Assemblée générale doit avoir lieu immédiatement après l'adoption du rapport, qui doit intervenir au plus tard le 30 mai, et nous saluons l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'avancer la date du débat cette année. Nous espérons que vos successeurs rendront cette pratique régulière et prévisible au cours des prochaines années.

Troisièmement, je souhaite faire un commentaire sur les récapitulatifs mensuels. Comme je l'ai mentionné les années précédentes, les récapitulatifs mensuels ne doivent pas être considérés comme un exercice mécanique. Nous trouvons donc encourageant que presque tous les membres du Conseil de sécurité ont établi leurs récapitulatifs mensuels pour 2020, inversant ainsi la tendance récente à ne pas le faire. Il est important que tous les membres, y compris ceux qui seront élus aujourd'hui, prennent cette responsabilité au sérieux, parce que nous suivrons également leur performance. Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité continueront de prendre l'établissement de ces récapitulatifs mensuels au sérieux.

La quatrième observation que je souhaite faire est que les efforts restent insuffisants s'agissant de tenir de vastes consultations pour préparer le rapport annuel. Le paragraphe 129 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 stipule que le rédacteur du rapport

« peut également envisager d'organiser, s'il y a lieu, des échanges de vues interactifs informels avec l'ensemble des Membres de l'Organisation ».

Cependant, nous ne sommes au fait d'aucun échange de vues informel avec les Membres sur la question du rapport annuel. Il semble également y avoir un manque de collaboration à cet égard, et ce même au sein du Conseil et entre ses membres. La seule fois où les 15 membres du Conseil sont intervenus durant le processus d'adoption du rapport, c'était en 2002. Nous proposons d'organiser une séance publique du Conseil sur le rapport annuel avant son adoption. Nous recommandons par ailleurs fermement aux membres du Conseil d'organiser un dialogue informel avec l'ensemble des États Membres avant d'arrêter la version définitive du rapport. Nous estimons que consulter l'ensemble des États Membres ne peut qu'avoir un effet positif en améliorant la transparence et la légitimité

des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il n'y a aucune raison de craindre que des consultations élargies avec les membres de l'Assemblée générale produisent quelque chose de négatif.

Nous espérons que les membres qui seront élus aujourd'hui se pencheront également sur ces questions et appuieront les efforts visant à examiner les méthodes de travail du Conseil de sécurité, parce qu'elles représentent un moyen d'améliorer la transparence du Conseil de sécurité, et pour nous qui ne sommes pas membres du Conseil de sécurité, ou qui ne deviendrons pas de sitôt membres élus du Conseil, il est important qu'il y ait davantage de transparence.

Je termine en soulignant que la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité et son examen par l'Assemblée générale représentent un exercice important en matière de transparence, de responsabilité effective et de légitimité. Nous saluons les améliorations apportées et espérons qu'elles deviendront une pratique régulière. Nous espérons également que le Conseil s'en inspirera pour améliorer encore ses méthodes de travail, le contenu de son rapport annuel et le processus de rédaction de ce rapport ainsi que son examen ici à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Les bulletins de vote ayant été comptés pour l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, je vais maintenant suspendre le débat sur le rapport du Conseil de sécurité pour annoncer le résultat de l'élection.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 30 de l'ordre du jour.

Point 118 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique et d'Asie et du Pacifique (trois sièges)

Nombre de bulletins :	190
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	190
Abstentions :	0
Nombre de membres présents et votants :	190
Majorité requise des deux tiers :	127

Nombre de voix obtenues :	
Ghana :	185
Gabon :	183
Émirats arabes unis :	179
République démocratique du Congo :	3
République islamique d'Iran :	1

Groupe B – États d'Europe orientale (un siège)

Nombres de bulletins déposés :	190
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	189
Abstentions :	14
Nombre de votants :	175
Majorité requise des deux tiers :	117
Nombre de voix obtenues :	
Albanie :	175

Groupe C – États d'Amérique latine et des Caraïbes (un siège)

Nombres de bulletins déposés :	190
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	190
Abstentions :	8
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Brésil :	181
Pérou :	1

Ayant obtenu la majorité des deux tiers requise et le plus grand nombre de voix, les États ci-après sont élus membres du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022 : Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, Gabon et Ghana (décision 75/421).

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil de sécurité. Je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 a) de l'ordre du jour.

Point 30 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité pour 2020(A/75/2)

M. Takht Ravanchi (Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Niger d'avoir préparé en temps voulu le rapport du Conseil de sécurité pour

2020 (A/75/2) et je suis reconnaissant à la présidence estonienne du Conseil, qui l'a présenté.

Bien que le rapport fournisse des informations factuelles utiles sur les travaux du Conseil, il manque d'informations analytiques et portant sur le fond, notamment sur les tendances générales en matière de paix et de sécurité internationales. Il ne répond donc pas aux exigences requises pour le rapport tel qu'envisagé par la Charte des Nations Unies, car il ne permet pas à l'Assemblée générale de mesurer de manière qualitative et complète les résultats du Conseil et d'évaluer l'état de la paix et de la sécurité internationales. À titre d'exemple, je voudrais évoquer certains événements survenus au Moyen-Orient.

Le 3 janvier 2020, dans un acte terroriste commis sur ordre direct du Président des États-Unis, les forces militaires de ce pays ont violé la souveraineté de l'Iraq et, de façon horrible, ont fait du général Qassem Soleimani un martyr. Bien qu'un tel aventurisme militaire de la part d'un membre permanent du Conseil ait placé notre région instable au bord d'une guerre totale et alors qu'on s'attendait à ce que l'ONU agisse rapidement et efficacement, conformément au paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, le Conseil a observé un mutisme absolu.

Par la suite, les 4 et 5 janvier 2020, le Président des États-Unis a menacé de frapper très durement et de manière disproportionnée 52 sites iraniens, dont certains d'une très grande importance pour la culture iranienne. Bien que ces menaces éhontées constituaient une violation flagrante des normes impératives du droit international et du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, le Conseil est resté, une nouvelle fois, totalement silencieux.

Néanmoins, le 14 août 2020, lorsque les États-Unis ont présenté au Conseil le projet de résolution S/2020/797 visant à imposer à l'Iran un embargo sur les armes, celui-ci a été rejeté par 13 membres du Conseil (voir S/2020/803). Bien que cela soit indiqué dans le paragraphe 160 du rapport, ce que le rapport ne dit pas c'est que si l'objection a été aussi forte, c'est parce que la proposition des États-Unis était contraire à la résolution 2231 (2015).

Plus tard, le 20 août 2020, les États-Unis ont tenté de lancer un processus visant à ce que le Conseil réimpose des sanctions à l'Iran. Là encore, les réactions des membres du Conseil ont été claires. Comme l'indique clairement le paragraphe 162 du rapport,

« [e]n août, 13 membres du Conseil ont déclaré expressément dans leur communication qu'en se retirant du plan d'action global conjoint, les États-Unis avaient perdu tout droit d'utiliser les instruments prévus par la résolution 2231 (2015), y compris ceux visés au paragraphe 11, et que les tentatives des États-Unis de prétendre le contraire n'étaient pas légitimes et ne pouvaient donc avoir aucune implication juridique, politique ou pratique. »

Bien que l'Administration des États-Unis actuelle ait affirmé que sa politique à l'égard du Plan d'action global commun a changé, je dois souligner qu'il ne s'agit que de mots et que, dans la pratique, la politique de pression maximale se poursuit. À cause de ces politiques et sanctions illégales et inhumaines, l'Iran n'est même pas en mesure d'utiliser ses ressources financières dans les banques étrangères pour importer les médicaments dont il a tant besoin pour lutter contre l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

D'ailleurs, les pourparlers nucléaires en cours à Vienne sont la première occasion de mettre à l'épreuve la sincérité et la véritable volonté politique des États-Unis à l'égard du Plan d'action. Le véritable test, ce sera de démontrer de manière vérifiable que les États-Unis ont changé de cap, mis de côté leur politique inepte de pression maximale et cessé leur terrorisme économique contre l'Iran.

Bien que l'occupation illégale de la Palestine et le blocus inhumain que le régime israélien impose à Gaza depuis 15 ans se soient poursuivis en 2020, le Conseil de sécurité a une nouvelle fois lamentablement échoué à contraindre ce régime à mettre fin à ses violations systématiques du droit international.

Récemment, nous avons tous pu constater où cette inaction du Conseil nous menait. Enhardies par le silence du Conseil de sécurité, les forces israéliennes ont tué 248 Palestiniens, dont 66 enfants et 39 femmes, et en ont blessé 1948 autres en 11 jours seulement, dans la guerre cruelle et totale qu'elles ont menée contre Gaza en mai. Parmi les victimes, il y a notamment 13 membres d'une même famille, pour la plupart des enfants ainsi qu'un bébé de 6 mois seulement, qui ont été tués et ensevelis sous les décombres de leur maison. De plus, d'innombrables établissements sanitaires, écoles, mosquées et maisons ont été détruits.

Par ailleurs, l'occupation de certaines régions de la Syrie par les États-Unis et leurs autres activités illégales dans ce pays, telles que le pillage de son pétrole, se sont poursuivies en 2020 sans aucune action préventive de la part du Conseil.

L'année dernière, le Conseil n'a une nouvelle fois pas su protéger le peuple yéménite et a été incapable de mettre fin aux six années d'agression contre ce pays.

Enfin, nous demandons que le Conseil soumette des rapports plus analytiques afin que l'Assemblée générale puisse procéder à un examen approfondi.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le Président du Conseil de sécurité de son rapport (A/75/2).

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, l'exercice d'aujourd'hui contribue à consolider la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et renforce la responsabilité du Conseil qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, agit au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Je salue tout d'abord le fait que, contrairement à l'an passé, le rapport du Conseil de sécurité a cette année été soumis à l'Assemblée dans le délai fixé par la note du Président parue sous la cote S/2017/507. Il s'agit d'une avancée, car cela laisse aux États Membres un délai raisonnable pour l'étudier plus attentivement.

Il convient également de noter qu'au cours de cette année de défis sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil de sécurité a su adapter ses méthodes de travail et adopter des mesures provisoires qui lui ont permis de poursuivre ses travaux. Toutefois, des défis importants subsistent, qui nécessitent une réflexion plus approfondie et une innovation dans ses méthodes de travail.

Le Conseil de sécurité, comme l'ensemble du système des Nations Unies, a été confronté, en cette période de COVID-19, à de véritables problèmes opérationnels. Par exemple, il n'a pas été possible de poursuivre les rotations du personnel des missions de paix sur le terrain.

Les appels du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de concentrer les efforts sur la lutte contre la pandémie n'ont pas non plus été suivis d'effet. Il est clair que les répercussions humanitaires, sociopolitiques et économiques de la COVID-19 sur la paix et la sécurité internationales continueront à se faire

sentir dans les mois et les années à venir, car le relèvement après la pandémie prendra du temps, surtout dans les pays les plus vulnérables. Il est donc indiscutable que les actions du Conseil, en collaboration avec l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, seront très importantes pour faire face aux nouvelles conditions qui se dessinent déjà.

C'est précisément pour ces raisons qu'on ne peut faire fi du fait qu'au cours de l'année 2020, certains des projets de résolution présentés, dont l'objectif principal était de permettre un accès humanitaire sans entrave dans les zones de conflit, ont fait l'objet d'un veto. Par ailleurs, nous regrettons que le rapport ne mentionne pas les raisons ayant conduit certains États à opposer leur veto. Cela souligne une fois de plus la nécessité que le Conseil fonctionne de manière plus transparente, quant au fond.

Par conséquent, nous pensons qu'il faut encore adopter des mécanismes formels pour garantir la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité vis-à-vis de la communauté internationale. Nous pensons que le Conseil doit réagir rapidement à toute menace contre le droit international et le droit international humanitaire afin de garantir la protection des civils en toutes circonstances. Cela implique de mettre davantage l'accent sur son action préventive.

Le Mexique appelle de nouveau les membres permanents du Conseil de sécurité à s'abstenir de recourir au droit de veto, surtout dans les situations où des atrocités criminelles sont commises, et nous invitons la communauté internationale à s'associer à l'initiative franco-mexicaine, qui compte déjà 105 pays signataires, et qui vise précisément à améliorer l'efficacité du Conseil.

Une omission importante, qu'il nous semble pertinent de souligner en raison de ses répercussions, est que le rapport ne précise pas clairement quelles sont les communications invoquant la légitime défense qui ont été envoyées au Conseil de sécurité en vertu de l'Article 51 de la Charte. Certaines d'entre elles, selon ce qui est indiqué à la partie V du rapport, n'ont pas été examinées par le Conseil.

Nous exprimons de nouveau, à cet égard, notre préoccupation croissante face au fait que certains États invoquent cette disposition de la Charte dans des contextes allant au-delà de son champ d'application, créant ainsi de graves précédents en matière de recours à la force. Ce problème a été clairement mis en avant par

divers États Membres dans le cadre de la réunion organisée selon la formule Arria par le Mexique le 24 février dernier, qui était ouverte à l'ensemble des Membres.

En résumé, les événements de l'année écoulée ont montré sans doute possible combien il est crucial de travailler ensemble, dans une plus grande solidarité, afin de mieux relever les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté mondiale. Nous sommes fermement convaincus qu'une reconstruction véritable et une paix durable ne seront possibles qu'au moyen de la coopération internationale. Pour y parvenir, nous réaffirmons qu'il faut construire une relation plus harmonieuse et plus fonctionnelle entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le Mexique continuera de chercher des moyens de renforcer cette relation, non seulement par principe, mais aussi pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis de l'Assemblée en tant que membre élu du Conseil de sécurité.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également l'Ambassadeur Sven Jürgenson, Président du Conseil de sécurité, d'avoir présenté le rapport annuel de cet organe (A/75/2).

Le Conseil a adopté le rapport de cette année plus tôt que les années précédentes. Bien que l'amélioration du délai de soumission du rapport à l'Assemblée générale soit encourageante, on ne peut pas en dire autant du contenu lui-même. Comme par le passé, le rapport constitue un recueil utile des délibérations du Conseil sur diverses questions. En revanche, il ne permet pas de mieux comprendre comment le Conseil a traité les situations au cas par cas et comment il a pris ses décisions.

La Charte des Nations Unies donne mandat au Conseil de sécurité de soumettre pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. Il s'agit, en fait, d'une obligation claire que la Charte impose au Conseil de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée générale, soulignée non pas dans un, mais dans deux articles, à savoir les Articles 15 et 24. Il ne faut pas laisser cette obligation fondamentale du Conseil vis-à-vis de l'Assemblée générale devenir un simple rituel.

Très souvent, le processus décisionnel du Conseil est critiqué en raison de son opacité et de son caractère exclusif. Malgré les efforts récemment déployés pour faire en sorte que le Conseil de sécurité fonctionne de manière plus transparente, une grande partie de son

travail réel se déroule à huis clos. Cela n'a pas toujours été le cas. Pendant les premières années d'existence de l'ONU, le Conseil de sécurité tenait des séances publiques, avec la participation active de tous les États Membres, qui pouvaient intervenir librement sur les questions qui les concernaient. Cette culture d'ouverture des travaux du Conseil a progressivement cédé le pas au profit des séances privées de plus en plus fréquentes alors qu'elles ne sont pas prévues par le règlement intérieur provisoire du Conseil.

Aujourd'hui, les États non membres ne sont même pas autorisés à participer aux séances publiques du Conseil sur un pied d'égalité. Ils sont obligés de soumettre des contributions écrites au Conseil, tandis que seuls les membres du Conseil prennent part aux séances en direct. Ces contributions écrites sont distribuées sous la forme d'un document récapitulatif distinct et ne font pas partie du procès-verbal officiel des séances du Conseil de sécurité.

De toute évidence, le Conseil est plus cloisonné que jamais. L'absence totale de discussion, de débat et d'interaction durant les séances publiques du Conseil sur les questions importantes liées à la paix et à la sécurité compromet le rôle du Conseil, qui est d'agir au nom de tous les États Membres.

Cela nous conforte dans la position de principe que nous défendons depuis longtemps, à savoir que ce n'est pas en accueillant de nouveaux membres permanents au Conseil qu'on pourra changer la culture déjà exclusive et élitiste du Conseil, dont les décisions sont pour l'essentiel dictées par les membres permanents, mais en faisant en sorte qu'il soit plus représentatif, plus ouvert et plus inclusif dans sa prise de décisions grâce à l'augmentation du nombre des membres non permanents élus, qui doivent se voir donner les moyens d'agir. À l'heure où le Conseil reprend ses séances en présentiel, il doit, comme l'Assemblée générale sous votre direction, Monsieur le Président, trouver un équilibre judicieux entre fonctionnement pratique et ouverture.

Il est essentiel que les États non membres du Conseil puissent participer efficacement à ses travaux, notamment sur les questions qui les concernent directement. Il ne faut pas chercher à perpétuer les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus dans la pratique du Conseil. Cela reviendrait à trahir les efforts déployés par le Groupe de travail informel du Conseil

sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui visent à promouvoir une plus grande transparence et équité dans les travaux du Conseil.

Le caractère privé des procédures du Conseil de sécurité et le manque de transparence, comme en témoigne son rapport annuel, contribuent à cacher la réalité, qui est que les tensions mondiales se sont accrues, que les conflits se sont multipliés et qu'il y a eu peu de progrès dans le règlement des différends et des conflits existants, comme le conflit du Jammu-et-Cachemire. Le Conseil de sécurité a examiné la situation au Jammu-et-Cachemire à deux reprises en 2020. C'est une des questions les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Pakistan s'efforce d'obtenir un règlement juste du différend au Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

L'accord conclu en février entre les directeurs généraux des opérations militaires du Pakistan et de l'Inde en vue de la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu de 2003 le long de la ligne de contrôle traduisait notre volonté d'éviter une dangereuse escalade et de prévenir la perte de vies civiles innocentes le long de la ligne de contrôle.

Le Secrétaire général s'est félicité de cette mesure, la qualifiant d'étape positive et disant espérer y voir un moyen d'approfondir le dialogue. Un dialogue constructif est possible si l'Inde prend des mesures pour créer les conditions propices requises, notamment en revenant sur sa décision unilatérale du 5 août 2019, qui constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 91 (1951) et 122 (1957).

Malheureusement, l'Inde poursuit sa politique de répression dans le Jammu-et-Cachemire occupé et ses tentatives visant à modifier sa composition démographique afin d'empêcher l'exercice du droit des Cachemiriens à l'autodétermination, un droit fondamental qui leur a été promis par les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Le différend du Cachemire peut être définitivement réglé grâce à la mise en œuvre de ces résolutions. Dans l'intervalle, la grave situation humanitaire et des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé et les tensions qui l'accompagnent entre le Pakistan et l'Inde continuent de représenter une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales.

L'Afghanistan se trouve à un tournant historique. Nous espérons que les parties afghanes saisiront la présente occasion de se réconcilier, poursuivront le processus de paix intra-afghan de Doha et parviendront à un règlement inclusif et politiquement négocié qui mènera à la fin des hostilités et à une paix durable en Afghanistan.

Nous espérons que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, soutiendra ces efforts en faveur d'un règlement négocié et limitera le rôle des auteurs de troubles, qui, pour certains, fomentent des actes terroristes depuis l'Afghanistan afin de promouvoir leurs objectifs stratégiques contre mon pays. Pour sa part, le Pakistan continuera de tout mettre en œuvre pour maintenir sur les rails le processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, encourager le compromis mutuel et contribuer à mettre fin à la violence et à parvenir à un règlement politique durable en Afghanistan.

La tragédie persistante de la Palestine est un autre exemple de l'incapacité du Conseil de garantir la mise en œuvre de ses propres résolutions, de mettre fin à l'occupation étrangère et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. Alors que des hommes, des femmes et des enfants palestiniens innocents étaient bombardés sans discernement ou assassinés dans les rues et dans leurs maisons, alors que le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif était profané, le Conseil de sécurité est resté paralysé.

L'oppression qui se poursuit contre les peuples cachemirien et palestinien et les innombrables autres conflits qui affligent le monde musulman ne peuvent être dissociés de la montée de l'islamophobie et de l'apparente impunité avec laquelle les nations et les peuples musulmans sont soumis à l'intervention, à l'agression et à l'occupation étrangères. Au cours des 20 dernières années, la haine et la discrimination à l'égard des musulmans se sont intensifiées, et ce même dans certaines sociétés avancées et démocratiques. Le récent attentat tragique perpétré au Canada contre une famille musulmane d'origine pakistanaise nous rappelle une fois de plus la menace pernicieuse que représentent les idéologies violentes de haine à l'égard des musulmans. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général selon lequel « nous devons plus que jamais nous opposer à l'islamophobie et à toutes les formes de haine ».

Pour sa part, ma délégation n'a cessé d'attirer l'attention sur cette nouvelle forme de terrorisme. Nous devons agir contre toutes les doctrines et tous les

groupes fascistes et totalitaires qui font de la haine une arme politique et idéologique. Dans un premier temps, il faut les dénoncer et les désigner pour ce qu'ils sont vraiment : des organisations et des groupes terroristes. Nous demandons une fois de plus à l'ONU et au Conseil de sécurité d'élargir la portée des régimes de sanctions actuels du Conseil de sécurité afin de ne pas seulement y inclure les groupes musulmans, mais aussi les terroristes inspirés par ces nouvelles idéologies de haine et de terreur contre les musulmans.

M^{me} Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et nous nous félicitons du rapport du Conseil de sécurité (A/75/2) présenté par la présidence estonienne du Conseil pour le mois de juin. Nous tenons également à féliciter le Niger des efforts qu'il a déployés pour coordonner la présentation du rapport et son adoption dans les délais cette année, malgré les défis posés pendant la période considérée par les restrictions dues à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons cette avancée.

Nous apprécions vivement l'occasion qui nous est donnée d'examiner le rapport du Conseil de sécurité et estimons que ce rapport annuel doit être complet et transparent afin de permettre à l'ensemble des États Membres de réfléchir en toute connaissance de cause aux travaux menés par le Conseil en leur nom, ainsi qu'à leurs incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons donc au Conseil d'étudier les moyens d'enrichir le rapport en le dotant d'un contenu plus analytique afin qu'il présente des informations de fond plus détaillées sur les principaux défis auxquels il est confronté dans chacune des situations propres à un pays dont il est saisi et sur les problèmes de sécurité plus généraux qu'il traite. Comme d'autres l'ont fait remarquer, cette analyse doit porter sur les conséquences de l'action et de l'inaction du Conseil de sécurité.

D'un point de vue national, je tiens à rappeler la nécessité de régler les problèmes humanitaires et de sécurité en Géorgie découlant de l'occupation de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud. Compte tenu des graves violations des droits de la personne et de la militarisation en cours dans ces régions occupées, je voudrais souligner qu'il est de la plus haute importance que le Conseil poursuive la pratique des séances d'information, notamment les débats publics, mais au titre d'une question spécifique comme la situation en Géorgie, par exemple, afin que les situations de conflit

prolongé soient abordées de manière plus approfondie. À cet égard, nous regrettons que la séance d'information et le débat du Conseil de 2020 sur la situation en Géorgie à la suite de l'agression militaire à grande échelle lancée par la Russie contre mon pays en août 2008 aient été tenus au titre des questions diverses et ne figurent donc pas dans le rapport annuel.

Pour conclure, je voudrais rappeler l'effet préjudiciable de l'abus du droit de veto au Conseil, dont la Géorgie fait l'expérience directe. Nous réaffirmons que le droit de veto doit être limité lorsqu'un membre permanent est impliqué dans le conflit ou la situation à l'examen, conformément à l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, qui dispose clairement qu'une partie à un différend s'abstient de voter, mais aussi lorsque l'inaction du Conseil favorise la perpétration d'actes criminels.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de donner aux États Membres la possibilité d'examiner le rapport annuel du Conseil de sécurité de cette année (A/75/2), qui couvre la période 2020 au cours de laquelle l'Afrique du Sud était membre élu du Conseil. Nous remercions les Missions permanentes du Niger et de la Chine de la préparation de ce rapport.

Le rapport à l'examen, dont nous sommes reconnaissants de la présentation en temps voulu, est présenté conformément à l'obligation qui incombe au Conseil au titre du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, et étant entendu que le Conseil agit au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU et est responsable devant eux. C'est dans cette optique que l'Assemblée générale vient de voter pour élire les membres non permanents qui siègeront au Conseil pendant les deux prochaines années. Dans ce cadre, je voudrais faire les quatre observations suivantes.

Premièrement, bien que nous nous félicitions du rapport détaillé qui nous a été fourni, nous estimons qu'il ne donne qu'un simple aperçu des activités menées par le Conseil au cours de la période considérée. À cet égard, l'Afrique du Sud se joint à d'autres pays pour demander la présentation d'un rapport plus analytique qui permettrait de mieux comprendre les efforts déployés par le Conseil pour s'acquitter de son mandat consistant à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, la question de l'autodétermination des peuples du Sahara occidental et de la Palestine est en suspens depuis une période qui semble interminable, sans aucune solution durable en vue. L'Afrique du Sud reste préoccupée par le fait que, pendant la période considérée, le Conseil n'a pas été en mesure de progresser sur des questions importantes et anciennes telles que le Sahara occidental et la question de Palestine, ce qui témoigne de son incapacité d'agir de manière volontariste et énergique lorsque des crises éclatent. La récente crise palestinienne et l'absence de réponse appropriée de la part du Conseil attestent une fois de plus de cette réalité regrettable et mettent en évidence la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité.

Bien qu'il soit prévu que la question du Sahara occidental puisse être débattue à tout moment lorsque le Conseil le juge nécessaire, l'Afrique du Sud estime que cette question devrait se voir accorder, elle aussi, une attention particulière. Le Conseil devrait, comme le veut son mandat, débattre plus souvent de cette question, en vue de trouver rapidement une solution durable.

Il est regrettable que, malgré l'engagement pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, les progrès aient été lents au point de stagner. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que l'ONU doit refléter les réalités contemporaines et veiller à être capable de relever les défis du présent, et non ceux du passé. Dans ce contexte, nous estimons que des négociations véritables fondées sur un texte devraient débiter sans tarder, car c'est la seule façon de réaliser les engagements pris dans le Document final du Sommet mondial de 2005, il y a presque 16 ans (résolution 60/1).

Troisièmement, l'Afrique du Sud considère que les membres élus du Conseil doivent jouer un rôle plus important, comme en témoigne le dynamisme dont ils font preuve dans le traitement des grandes questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, telles que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les membres élus ont également permis des avancées dans la codification et la clarification des méthodes de travail du Conseil de sécurité, ce qui a contribué à améliorer de façon tangible son efficacité, sa transparence et sa responsabilisation.

Quatrièmement, l'Afrique du Sud se félicite de l'observation faite dans le rapport selon laquelle la situation en Afrique continue d'occuper une place importante dans les travaux du Conseil, tout comme la nécessité de renforcer la coopération étroite nouée avec l'Union africaine, par exemple en tenant des consultations annuelles entre les membres du Conseil de sécurité et ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'adoption, chaque année, d'un communiqué conjoint exprimant l'engagement du Conseil à coopérer avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est importante à cet égard. Nous espérons donc que les deux Conseils continueront de déployer des efforts concertés afin de maintenir cette pratique durant les prochaines consultations annuelles. D'ailleurs, l'Afrique du Sud a travaillé en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour promouvoir les objectifs de cette coopération, avec l'adoption et la publication d'une déclaration présidentielle pendant sa présidence du Conseil en décembre 2020 (S/PRST/2020/11).

Enfin, le monde est aux prises avec une pandémie meurtrière depuis plus d'un an, ce qui a aggravé les difficultés existantes dans divers aspects de la vie. De la même manière, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a restreint les activités du Conseil de sécurité, ce à quoi il a réagi en prenant les devants et en adoptant des mesures extraordinaires provisoires afin de continuer de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, l'Afrique du Sud salue les efforts déployés par tous les membres du Conseil pour garantir la continuité des travaux du Conseil, même si celui-ci n'a pas pu tenir de séances en présentiel ni mener plusieurs missions sur le terrain en raison de la pandémie.

Cependant, nous devons saisir cette occasion pour redoubler d'efforts afin de reconstruire en mieux, et notamment réformer le Conseil pour lui permettre de répondre aux besoins d'un monde en mutation en étant plus représentatif, plus responsable et plus efficace dans sa démarche.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les membres du Conseil de sécurité nouvellement élus : l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Nous leur souhaitons plein succès dans l'accomplissement de leur mandat, et j'attends avec intérêt de coopérer étroitement avec eux pendant cette période importante.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite précédemment par le représentant du Portugal au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus transparente, plus efficace et plus efficiente. Nous nous félicitons de la tenue de la séance d'aujourd'hui. Il est encourageant qu'après le débat informel virtuel de l'année dernière, nous puissions cette année tenir un débat formel en présentiel dans la salle de l'Assemblée générale. Nous espérons que cela assoira plus avant la reprise des séances en présentiel.

Je me félicite que le rapport sur les activités menées par le Conseil de sécurité en 2020 (A/75/2) ait été présenté dans les temps. Nous accueillons positivement l'application, pour la première fois, du processus révisé, qui prévoit que le rapport doit être présenté avant la fin du mois de mai.

Notre collègue sud-africaine vient d'aborder quatre points, et je vais faire de même. Premièrement, en ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'année écoulée a sans aucun doute été très difficile. Nous nous félicitons que le rapport fasse référence aux méthodes de travail adoptées compte tenu des restrictions imposées par la COVID-19. Néanmoins, nous regrettons que les répercussions de la pandémie, notamment sur la participation de l'ensemble des États Membres, n'aient pas été examinées en détail. Nous espérons que, dans le rapport de l'année prochaine, une attention sera également accordée aux questions telles que les conséquences de la participation à des débats publics uniquement sous la forme de déclarations écrites.

Deuxièmement, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité qui prennent le temps de penser à l'ensemble des Membres et les informent des activités du Conseil au début et à la fin de chaque mois. Nous recommandons à ce propos de mentionner dans le rapport l'intitulé exact des séances qui se tiennent en fin de mois, à savoir les séances récapitulatives. Dans les prochains jours, le Groupe ACT présentera un document officiel sur la manière de rendre ce type de séances encore plus efficace.

Troisièmement, l'Autriche se félicite que le rapport mentionne l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, ainsi que l'adoption ultérieure, après de longues discussions, d'une résolution du Conseil de sécurité entérinant cet appel, le 1^{er} juillet de l'année dernière (résolution 2532 (2020)). Toutefois, nous regrettons que rien ne soit dit sur la

mise en œuvre de cette résolution. Elle a tout de même entraîné une pause humanitaire pendant 90 jours consécutifs. Le rapport de l'année prochaine devra, selon nous, inclure une analyse de la mise en œuvre de la résolution adoptée en février de cette année appelant à une pause humanitaire pour faciliter la distribution du vaccin contre la COVID-19 (résolution 2565 (2021) du Conseil de sécurité). Il sera également important de mesurer l'effet qu'elle aura eu.

Ma dernière observation concerne les situations mentionnées au titre des questions diverses, ainsi que les séances informelles du Conseil. Bien qu'il n'y ait pas de procès-verbal officiel des séances tenues au titre des questions diverses et des séances informelles, telles que les réunions organisées selon la formule Arria, nous recommandons vivement de faire figurer des informations sur ces séances dans le rapport du Conseil, par exemple des statistiques ou un résumé des débats sur les questions abordées ou encore une liste des questions débattues. Ces activités du Conseil sont loin d'être négligeables. Elles peuvent favoriser la prévention des conflits et les interventions rapides. C'est pourquoi elles doivent également être mentionnées dans le rapport.

En tant que membre du Groupe ACT, nous accordons une grande importance à la transparence. Par conséquent, l'obligation du Conseil vis-à-vis de l'Assemblée générale, établie en vertu du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, représente pour nous un moyen essentiel de favoriser les interactions. Tout en nous félicitant que le rapport ait été adopté dans les délais cette année, nous continuons de préconiser de le rendre plus analytique et plus concret, au lieu de le cantonner à une simple énumération des séances tenues et des résolutions adoptées, comme s'il s'agissait simplement de cocher une case. Nous voudrions que le rapport s'emploie davantage à donner des informations sur le contenu des délibérations du Conseil.

Enfin, je remercie le Président de l'Assemblée de tenir aujourd'hui ce débat formel en présentiel, ainsi que la Chine et l'Estonie, en leur qualité de présidentes du Conseil de sécurité respectivement pour les mois de mai et de juin, la première pour avoir veillé à ce que le rapport soit présenté dans les temps et la seconde pour sa présence au débat d'aujourd'hui afin, notamment, d'informer les membres du Conseil de sécurité des points qui ont été soulevés. Le Conseil de sécurité reste l'organe prééminent de l'ONU pour les questions de paix et de sécurité. Dans le monde d'aujourd'hui, les institutions multilatérales qui s'efforcent d'instaurer la

paix sur la base des principes du droit international et du droit coutumier sont notre espoir d'un avenir sûr et stable, un préalable indispensable pour permettre un relèvement rapide après la COVID-19 et nous aider aussi à continuer d'aller de l'avant dans les années à venir.

Comme le sait le Président, l'Autriche accorde une grande importance au multilatéralisme et à la primauté du droit effectifs et les appuie chaque fois qu'elle le peut. Nous le faisons dans cette salle, à la séance d'aujourd'hui, et nous le ferons avec l'aimable soutien de l'Assemblée pendant un éventuel mandat au Conseil de sécurité en 2027-2028.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Jürgenson d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/75/2) à l'Assemblée générale.

J'estime qu'il est extrêmement important pour nous tous de faire le point sur les activités des 15 membres du Conseil de sécurité, d'autant plus qu'une bonne partie des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires n'est pas facilement accessible aux États qui n'en font pas partie. Néanmoins, nous devons reconnaître que les décisions et l'inaction du Conseil, ainsi que les questions inscrites à son ordre du jour et les questions pertinentes n'y figurant pas, sont des plus importantes pour chacun d'entre nous, et encore plus pour les peuples du monde.

Par l'intermédiaire du Président, nous remercions les membres du Conseil d'avoir adopté et distribué leur rapport annuel dans les délais cette année. Cependant, il faut admettre qu'il est quelque peu étrange de féliciter le Conseil de sécurité d'avoir déposé son rapport dans les temps. Nous savons pourquoi nous devons le faire : c'est parce que cela n'a souvent pas été le cas.

Néanmoins, je dois dire qu'en termes de contenu, je voudrais m'associer aux remarques de plusieurs autres représentants qui se sont exprimés, à savoir les Émirats arabes unis, Singapour, la Malaisie et, juste avant moi, l'Autriche, avec lesquels nous sommes tout à fait d'accord pour dire que nous avons besoin d'un rapport plus analytique, comportant davantage de renseignements sur les tendances et les trajectoires, en particulier sur les sujets se rapportant à des régions ou à des pays précis. J'aimerais également mettre en relief le point de vue du Canada à l'égard de quelques éléments particuliers.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nous considérons toujours qu'une réforme du Conseil de sécurité visant à élargir sa composition, à le rendre plus responsable et plus transparent et à améliorer ses méthodes de travail, sont des éléments essentiels de la réforme de l'ONU.

L'année dernière, au second semestre de 2020, j'ai eu l'insigne honneur de présider la Commission de consolidation de la paix. La Commission étant l'unique organe de l'ONU ayant pour mission de faire le lien entre les trois piliers de l'Organisation, je suis fermement convaincu que les avis qu'elle fournit au Conseil sont indispensables. J'estime que ses conseils sont très utiles et particulièrement pertinents dans les situations de crise complexes et multidimensionnelles, comme nous n'en avons que trop vu ces derniers temps.

J'ai été fier de constater que le Conseil a fait bon usage de ces avis à plusieurs reprises en 2020 à l'égard de l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les situations de consolidation de la paix, sur la reconduction des mandats en République centrafricaine et en Guinée-Bissau et à propos des crises régionales au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Je presse ardemment le Conseil de continuer de solliciter l'avis de la Commission et de s'y fier. Je sais que mon successeur à la présidence, l'Ambassadeur Edrees, de l'Égypte, se fait fort de veiller à ce que la Commission continue de formuler des recommandations judicieuses et pertinentes à cet égard. Je juge extrêmement important de mettre fin à la formalité de certaines de ces relations et de les poursuivre d'une manière souple, rapide et réactive.

(l'orateur poursuit en français)

La COVID-19 demeure la question de l'heure pour nous tous. Je pense en particulier à ses conséquences pour les plus vulnérables et à l'urgence d'organiser une réponse qui soit véritablement mondiale. S'il est vrai que le Conseil a adapté ses méthodes pour poursuivre ses travaux, il a néanmoins mis trop de temps avant de s'attaquer aux conséquences de la pandémie proprement dite. Il s'agit d'un échec lamentable, en particulier dans la mesure où le Secrétaire général, avec l'appui du Canada et d'un grand nombre d'États Membres, a presque immédiatement appelé à un cessez-le-feu mondial afin de se concentrer sur la lutte contre la COVID-19.

La capacité du Conseil de se réunir virtuellement a été cruciale. Elle a permis la continuité des activités essentielles dans le cadre de la pandémie. Elle a également facilité la participation de représentants de haut niveau de certains États Membres du Conseil et de certains intervenants, une nouveauté qu'il convient de pérenniser. Cependant, il y a comme toujours un « cependant », l'accès des États non membres aux travaux du Conseil a été coupé, comme plusieurs de mes collègues l'ont dit ce matin, même pour les débats dits « publics ». Cette situation ne peut perdurer. Les autres Membres de l'Organisation ont des perspectives pertinentes à faire valoir et peuvent apporter de précieuses contributions. Nos collègues du Conseil de sécurité devraient rapidement prendre des décisions pour leur permettre de reprendre leur participation.

Le multilinguisme a également souffert de la pandémie et du passage aux rencontres virtuelles. Des inégalités se sont ainsi créées entre les délégations ici même, à New York, ce qui est en soi un problème. Le problème est encore bien plus grand, cependant, pour ce qui est de la participation des personnes sur le terrain, qui ont la meilleure connaissance des situations de conflit.

Le Secrétariat et les États membres du Conseil ont, à notre avis, tardé à adopter des solutions technologiques et l'ont fait nettement plus lentement que d'autres organes du système des Nations Unies. Il s'agit d'un enjeu dont se préoccupent le Canada et, j'en suis certain, d'autres pays.

Sur le sujet de l'égalité des sexes, je tiens à mentionner que nous restons préoccupés par la question de la participation des femmes aux travaux du Conseil. Les membres du Conseil et sa présidence doivent donner la préséance aux intervenantes et aux expertes au moment d'établir les programmes de travail mensuels. Le problème est causé, pour parler franchement, par un manque d'ambition, et non par le manque de femmes occupant des postes. Je trouve que c'est certainement encore le cas dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous savons très bien que le point de vue des femmes est particulièrement important. Je souligne que le Canada, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix au cours de la dernière année, dans un contexte qui était aussi marqué par la COVID-19, et avec l'appui d'autres membres du Bureau et du Secrétariat, est parvenu à quintupler la proportion de femmes participant au travail de consolidation de la paix par rapport à l'année précédente. Alors, s'il

est possible pour la Commission d'encourager encore la participation des femmes, cela l'est également pour le Conseil de sécurité.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/75/2). Nous tenons également à remercier l'Estonie d'avoir présenté le rapport.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Au nom de mon pays, le Chili, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour avoir, pour la première fois, respecté la date limite fixée à la fin du mois de mai pour la soumission de son rapport à l'Assemblée générale, et nous nous félicitons une nouvelle fois de cette possibilité qui nous est donnée de nous réunir aujourd'hui à l'Assemblée.

Le rapport couvre la période de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et en expose les conséquences sur les méthodes de travail du Conseil tandis qu'il poursuivait ses travaux. Il reflète aussi en filigrane les différentes contributions des membres du Conseil à la mise en place de méthodes de travail innovantes, agiles et souples qui ont permis de s'adapter et d'assurer la continuité des travaux lorsque les séances en présentiel ne pouvaient avoir lieu pour des raisons sanitaires. Le rapport traduit en outre la volonté du Conseil de trouver des solutions technologiques pour répondre aux exigences en matière de transparence et de prise de décisions, ainsi que la participation des États Membres aux débats publics au moyen de déclarations écrites, qui sont compilées et publiées comme documents du Conseil de sécurité.

Nous remercions celles et ceux qui ont assuré la présidence d'avoir établi des récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité, qu'on retrouve à la section XIV de la partie I du rapport de 2020, et nous invitons instamment les délégations qui ne les ont pas encore incorporés à leurs pratiques habituelles à le faire. Nous estimons fondamental de stimuler les échanges entre le Conseil et l'ensemble des États Membres de l'Assemblée générale grâce à la tenue des séances récapitulatives, qui ne se limitent pas à un simple résumé

des séances convoquées durant le mois et qui, selon nous, offrent un espace propice à des échanges de fond sur les questions d'intérêt mondial et au partage d'informations utiles à inclure dans les prochains rapports.

Néanmoins, nous soulignons que nous aurions également souhaité avoir une analyse plus approfondie du contenu et des éléments de contexte concernant les questions qui intéressent à la fois le Conseil et les États Membres. À cet égard, nous attirons l'attention sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil qui revêtent une importance particulière pour notre région, notamment l'évolution de la mise en œuvre des mandats des missions politiques spéciales en Colombie et en Haïti.

À ce propos, le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'intérêt que le Conseil de sécurité a porté aux peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix illustrent l'importance du respect des engagements pris dans le cadre des accords de paix et le soutien de la communauté internationale à cette fin. S'agissant du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, nous soulignons le lien qui existe entre la sécurité et les composantes développement de la mission, en particulier dans le contexte de la pandémie, pour atteindre les objectifs fixés et appuyer de façon multilatérale le principe de l'appropriation nationale.

Pour conclure, tout ce que je viens de dire va dans le sens du renforcement du multilatéralisme, des demandes des citoyens du monde en faveur d'une plus grande transparence et responsabilisation dans la prise de décisions et la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), dans laquelle nous nous sommes donné pour priorités de promouvoir la paix, de prévenir les conflits, d'instaurer la confiance et de moderniser l'ONU.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation de cette importante séance.

La Nouvelle-Zélande s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant du Portugal au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT). Je voudrais par conséquent formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Chaque année, ce débat offre une excellente occasion de réfléchir à la fois aux relations institutionnelles qu'entretiennent ces deux organes et aux travaux menés par le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de pouvoir le tenir en présentiel. Ce débat tombe également à point nommé ce mois-ci, car il coïncide avec le débat public annuel du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail, qui aura lieu le 16 juin. Nous remercions le Niger d'avoir fait en sorte que le rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020 (A/75/2) soit adopté dans les délais et nous félicitons les membres du Conseil d'avoir respecté la date limite fixée pour l'adoption et la présentation du rapport.

Pour ce qui est du contenu du rapport, il est clair que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de profonds effets sur les travaux du Conseil. La pandémie n'a toutefois pas réduit la charge de travail du Conseil ni l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies de s'acquitter de son mandat. Le rapport souligne que l'année 2020 a également été marquée par les turbulences et l'instabilité, aggravées par la pandémie de COVID-19.

L'incapacité du Conseil d'agir dans certains domaines les plus cruciaux menaçant la paix et la sécurité, notamment du fait de la menace de l'utilisation du droit de veto, reste une source de profonde préoccupation pour nous. Nous regrettons qu'en raison de ses méthodes de travail, le Conseil n'ait pas été en mesure, pendant cette période, de se mettre d'accord sur un certain nombre de mesures provisoires, notamment le vote virtuel en temps réel. La Nouvelle-Zélande voudrait se faire l'écho de la remarque formulée par le Groupe ACT, selon lequel il serait utile, dans l'introduction du rapport, de mettre en exergue les conséquences de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur les travaux et les outils du Conseil. Cela nous permettrait d'avoir un meilleur aperçu des conséquences sur les travaux du Conseil et des enseignements à en tirer.

Nous ne voulons pas que le Conseil continue de s'orienter vers une tendance inquiétante où les divergences entraînent l'inaction et sont plus fréquentes que les accords. Le travail du Conseil de sécurité aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales est une composante essentielle de l'action de l'ONU, mais il ne peut intervenir en vase clos. C'est pourquoi l'Assemblée générale a un rôle à jouer dans la promotion d'un Conseil plus transparent, plus responsable et plus cohérent. Ce rapport et le débat d'aujourd'hui constituent un pas dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Nous entendrons les orateurs restants cet après-midi, à 15 heures, dans cette salle.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 30 de l'ordre du jour.

Résultats de l'élection des présidents des grandes commissions

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que les représentants suivants ont été élus présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session et seront, en conséquence, membres du Bureau pour cette même session : Première Commission : M. Omar Hilale, du Maroc ; Deuxième Commission : M^{me} Vanessa Frazier, de Malte ; Troisième Commission : M. Mohamed Siad Doualeh, de Djibouti ; Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) : M^{me} Egriselda Aracely González López, d'El Salvador ; Cinquième Commission : M. Mher Margaryan, de l'Arménie ; et Sixième Commission : M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar. Je félicite de leur élection les présidents des six grandes commissions pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 heures